

MAISON D'ENFANTS “CRECHE MONPLAISIR”

PROJET PEDAGOGIQUE

Chers parents,

La maison d'enfants « Crèche Monplaisir » est un établissement privé autorisé par l'Office de la Naissance et de l'Enfance, en abrégé « O.N.E. ».

Elle peut accueillir 18 enfants de 0 à 3 ans et ouvre ses portes de 7h30 à 18h30.

L'accueil des enfants à la maison d'enfants « crèche Monplaisir» se réalise en français et espagnol.

Notre maison d'enfants "crèche Monplaisir" a une triple mission :

1. La mission sociale de permettre aux parents de poursuivre leurs activités professionnelles sereinement tout en sachant que leur enfant est accueilli dans une maison d'enfants de qualité.
2. La mission éducative de fournir aux enfants un accueil permettant le développement et la socialisation des enfants.
3. La mission de soutien à la parentalité en étant un interlocuteur de confiance dans l'accompagnement des parents.

Le milieu d'accueil informe les personnes qui confient l'enfant de son projet et s'informe des attentes de celles-ci. Il institue un mode d'accueil qui leur permet de confier l'enfant en toute sérénité et d'être pleinement disponibles tant psychologiquement que physiquement pour leurs occupations, que celles-ci soient d'ordre professionnel ou non (art. 16 du code de qualité).

Dans ce document nous vous présentons le projet pédagogique de notre maison d'enfants. Celui-ci se base sur les principes du code de qualité de l'O.N.E¹. Ce projet approuvé par l'O.N.E., est le résultat du travail de réflexion du personnel encadrant vos enfants, de leurs expériences et des échanges avec les parents. Le bien-être de votre enfant dépend de la qualité de notre collaboration, construite dans un climat de confiance mutuelle.

¹ Arrêté du gouvernement de la Communauté française fixant le code de qualité de l'accueil du 17 décembre 2003:
http://www.one.be/fileadmin/user_upload/one_des/one_Jur/D_une_loi_a_l_autre/II_Accueil/F_Qualites/Arrete_17_decembre_2003_-_Code_de_qualite_de_l_accueil.pdf

Le but de ce document est de vous expliquer:

- L'organisation interne du milieu d'accueil et comment son aménagement est adapté pour les activités de vos enfants.
- L'accueil des enfants en pratique avec la description de ce que font les enfants pendant leurs journées, l'organisation des repas, la sieste, les soins et leurs activités.

La relation que nous souhaitons avoir avec les parents dans le cadre de l'éducation de votre enfant et les principes pédagogiques qui nous guident.

Table des matières

1. Choix méthodologiques et des actions concrètes pour mettre en œuvre les Objectifs du Code de Qualité :	4
1.1. L'encadrement.....	4
1.2. Aménagement de l'espace en fonction des activités.....	5
1.2.1. Au rez-de-chaussée	5
1.2.2. L'espace extérieur	7
1.2.3. Double objectif du matériel de jeu et d'éveil.....	7
1.2.4. Le premier étage	8
1.2.1. Sécurité dans le milieu d'accueil	9
1.3. Organisation de l'accueil des enfants: suivre le rythme des enfants.....	10
1.3.1. L'arrivée et le départ des enfants.....	11
1.3.2. Les repas.....	11
1.3.3. La sieste	12
1.3.4. Vestiaire et soins	12
1.3.5. Le petit pot	12
1.3.6. Les activités pédagogiques.....	13
1.3.7. Les jeux libres	14
2. Principes psychopédagogiques	15
2.1. Le lien avec les parents.....	16
2.1.1. Familiarisation	16
2.1.2. La place des parents	17
2.1.3. La fiche de suivi	18
2.1.4. Accessibilité	19
2.2. Place du milieu d'accueil et relation avec l'enfant	19
2.2.1. Organisation de la santé.....	20
2.2.2. Le départ de l'enfant à l'école	21
2.3. Formation continue du personnel d'encadrement	21
2.3.1. Journées pédagogiques	21
2.3.2. Les moments d'échanges entre les membres de l'équipe d'encadrement	21
2.3.3. L'accueil et l'intégration des stagiaires	21

1. Choix méthodologiques et des actions concrètes pour mettre en œuvre les Objectifs du Code de Qualité :

1.1. *L'encadrement*

Le milieu d'accueil veille à la qualité de la relation des accueillant(e)s avec l'enfant (article 3 du code de qualité).

Le staff de la maison d'enfants se compose de 3 temps pleins d'accueillantes dont une accueillante faisant office de directrice :

- 1 directrice/accueillante à temps plein
- 2 accueillantes à temps plein

La directrice possède un diplôme de directrice de maisons d'enfants reconnu par l'O.N.E. Le personnel d'accueil est expérimenté et en possession d'un diplôme reconnu par l'O.N.E. dans le domaine de la puériculture, de l'accueil d'enfants ou de l'éducation.

La maison d'enfants est bilingue français et espagnol. L'apprentissage des enfants se fait dans les 2 langues. Dans ce but, au moins la moitié des accueillantes est bilingue Français et Espagnol de façon à ce que tous les enfants puissent être encadrés dans les 2 langues.

La structure accueille sporadiquement des stagiaires de longue durée encadrées par des écoles de puériculture ou des centres de promotion sociale.

Avoir les compétences nécessaires pour répondre aux besoins des enfants et aux spécificités du type d'accueil (article 13 du code de qualité)

Le personnel est organisé pour pouvoir se reposer de façon rotative de manière à ce que tous les enfants à tout moment puissent être observés même quand ils dorment. La surveillance est constante et le personnel qui n'est pas dans une période de repos doit s'occuper des enfants même s'ils dorment.

L'accueillante dite de référence est celle qui s'occupe en priorité de votre enfant toute la journée. C'est l'accueillante qui va tisser le plus une relation de confiance avec l'enfant et nous veillons à ce que cette relation de confiance reste constante. Pour les parents, l'accueillante de référence est celle qui connaît le mieux votre enfant et qui peut le mieux vous renseigner sur son développement ou d'éventuels soucis. C'est l'accueillante de référence qui remplit la fiche de suivi de votre enfant.

1.2. Aménagement de l'espace en fonction des activités

Afin de réunir pour chaque enfant les conditions d'accueil les plus propices à son développement intégré sur les plans physique, psychologique, cognitif, affectif et social, le milieu d'accueil préserve et encourage le désir de découvrir de l'enfant en organisant des espaces de vie adaptés à ses besoins, en mettant à sa disposition du matériel et lui donnant accès à des activités, le cas échéant, diversifiées. (article 2 du code de qualité).

La maison d'enfants accueille les enfants au rez-de-chaussée (espace de vie) et au premier étage (dortoir et espace de vie pour les plus petits). Les locaux de service qui sont à l'entresol ne sont pas accessibles aux enfants.

Dans l'avenue Monplaisir, la porte d'entrée au rez-de-chaussée donne sur un espace d'accueil. C'est l'espace de transition entre les parents et les accueillantes.

1.2.1. Au rez-de-chaussée

Le rez-de-chaussée est un grand espace de vie pour les 18 enfants. La première salle de jeu après l'accueil dispose d'une toilette pour les enfants équipées de 2 petits wc et d'un petit lavabo. Une table à langer équipée d'un lavabo permet de changer les enfants sans que l'accueillante ne leur tourne le dos afin de pouvoir toujours observer les enfants dans la salle. Une autre table à langer se trouve à côté du coin motricité et est située de façon à pouvoir réaliser une surveillance constante des enfants.

Le rez-de-chaussée contient 8 « coins » adaptés aux différentes activités selon le groupe d'âge et avec les équipements nécessaires :

1. Le coin doudou : Le doudou, objet transitionnel est à disposition des enfants tous au long de la journée. Situé à l'entrée, un tapis de mur au style africain est muni de poches où les enfants rangent leurs doudous et où ils peuvent les prendre quand ils en ont envie. Le doudou, objet de réassurance, permet à l'enfant de gérer les moments difficiles et les émotions un peu fortes (en retrouvant les odeurs de la famille et de la maison). Il est intéressant que l'enfant puisse y accéder à tout moment de la journée quand il en ressent le besoin. Pour permettre à l'enfant de gagner en autonomie par rapport à cet objet, le porte-doudou accroché à hauteur d'enfant permet de le ranger en sécurité. Il est alors disponible, l'enfant peut le prendre quand il le souhaite, le déposer quand il encombre et sait où le retrouver.
2. Le coin des bébés : Il est situé à côté de l'espace de change près de l'espace accueil au rez-de-chaussée et est limité par une barrière. C'est l'espace où pendant l'accueil des parents au matin, les bébés sont protégés des enfants les plus grands quand le personnel est occupé avec les autres enfants qui arrivent.
3. Le coin contes : Une petite bibliothèque à la hauteur des enfants met à leur disposition des livres adaptés. Une fois par semaine, nous organisons un atelier où la

puéricultrice amène un sac avec des livres. Les enfants peuvent, s'ils le désirent choisir un livre et demander à la puéricultrice qu'elle le lise pour lui. De cette façon, nous aimerions inculquer aux enfants le respect des livres et l'amour de la lecture. C'est aussi le coin où se trouvent les aquariums de poissons et de tortues. Ces aquariums nous aident à aimer la nature et les animaux. Les enfants peuvent s'asseoir au pied des aquariums pour un moment relax où les accueillantes leurs montrent des livres, leurs lisent des contes et leurs chantent des chansons (tous les matins). Un enregistreur permet d'écouter des cassettes et des cd et de se familiariser avec la musique, les sons et les rythmes. Des livres y sont disponibles qu'ils peuvent regarder seul ou avec lesquels les accueillantes leur racontent des histoires. Les enfants se relaxent et peuvent manipuler les livres.

4. Le coin danse : Situé entre le coin contes et le coin poupées, c'est l'espace où les enfants dansent les différentes musiques. Cela contribue à enrichir leur bagage musical en approchant des musiques d'autres cultures tout en contribuant à leur développement physique et intellectuel.
5. Le coin poupées : Des poupées mises à la disposition des enfants leur permettent d'apprendre à nommer les vêtements, à s'habiller et se déshabiller, les différences entre une poupée et un vrai bébé qui a des nécessités vitales. Les puéricultrices donnent aussi des spectacles de marionnettes avec les poupées pour apprendre aux enfants l'habillage, le petit pot et d'autres matières d'éducation.
6. Le coin artistique : Munie d'une petite table, c'est le coin consacré à l'expression spontanée de l'enfant, au développement de son imagination en découvrant diverses matières. Il a à sa disposition des peintures à l'eau, du papier, de la pâte à pain, de gros pinceaux, des crayons etc. Les jeux de construction, les boîtes de briques lego et les puzzles leur permettent d'expérimenter et de développer leur sens de l'espace. Un jeu d'activité avec des petites boules leur permet aussi d'améliorer leur motricité fine. C'est l'endroit où les enfants développent leur imagination créative et leur dextérité manuelle. L'utilisation des instruments musicaux les aide à développer la motricité fine.
7. Le coin vélo : à côté du coin artiste, près de la sortie vers le jardin se trouve le coin vélo où les plus grands peuvent se défouler. Quand il fait beau, ils peuvent sortir dans la cour extérieure.
8. Le coin motricité : Situé dans le fond du rez-de-chaussée, à côté de l'espace des repas et séparé par une barrière de protection se trouve le coin motricité. Equipé de tapis, d'un tunnel orange et de coussins de différentes formes et couleurs; c'est l'espace où les enfants développent leurs mouvements corporels. Avec l'aide des accueillantes, les enfants apprennent à courir, à monter, à ne plus avoir peur de la hauteur, à descendre. Les enfants apprennent aussi à se placer dans l'espace, à savoir ce qu'est l'intérieur et l'extérieur, le haut, le bas, le dessus, le dessous.

L'espace repas se situe entre le coin vélo et en face du coin motricité. Dans l'espace repas, les enfants disposent de chaises hautes et d'une petite table ronde avec des chaises et des relax. Cette petite table est déplacée dans le coin artistique quand nous en avons besoin pour les activités.

1.2.2. L'espace extérieur

L'espace extérieur se compose de 2 jardins, d'un espace dédié au poulailler et d'un coin piscine. C'est l'endroit de défoulement où ils peuvent utiliser le toboggan et les vélos. C'est l'endroit de jeu d'imitation des adultes. Nous faisons des rondes et des jeux pour développer leur psychomotricité. C'est aussi le lieu idéal où les enfants sont en contact avec la nature. Ils peuvent observer et toucher les fleurs, les plantes et les poules. C'est aussi l'endroit où les enfants peuvent manipuler les livres ou peindre à l'air libre.

Le jardin « artificiel »

Le premier espace juste après la porte est le jardin « artificiel » car le sol est recouvert d'une pelouse artificielle. De cette façon, même quand le temps est humide, le sol est sec et n'est pas boueux et même les petits peuvent sortir à quatre pattes à l'air libre. Le jardin artificiel est entouré par un mur surmonté d'un grillage pour la sécurité des enfants. Plusieurs jeux d'extérieurs sont installés (toboggan, bascule, quadricycle...) et permettent aux enfants de jouer librement. Cet espace extérieur dispose d'un hamac très apprécié des enfants car ils peuvent s'y relaxer en se balançant lentement en compagnie des puéricultrices.

Le poulailler

Le jardin artificiel donne sur le poulailler. Le poulailler abrite 2 poules pondeuses. Les enfants adorent regarder et toucher les poules, Ils accompagnent les puéricultrices pour ramasser les œufs. Ils apprennent ainsi à faire attention aux animaux, à les nourrir et à savoir d'où proviennent les œufs. Les poules sont très amicales et curieuses. Quand les enfants sortent, elles s'approchent curieuses.

Le jardin « naturel »

Le deuxième jardin est le jardin « naturel » car sa pelouse est naturelle. Il contient un figuier, des fleurs et des plantes aromatiques (thym, valériane, basilic ; lavande...) et 2 petits potagers en carré que les enfants ontensemencés. Ces potagers sont des outils intéressants pour organiser des activités et mieux faire connaître et aimer la nature.

Le coin piscine

En été, une piscine peut aussi être montée dans l'espace ce qui permet aux enfants de se rafraîchir et de jouer dans l'eau. Ils adorent ça.

1.2.3. Double objectif du matériel de jeu et d'éveil

Le matériel de jeu et d'éveil répond à différents objectifs dont le fait de :

1. **Favoriser le développement moteur** : d'abord des surfaces fermes et plates (tapis de sol) pour qu'à partir de la position dorsale au début l'enfant puisse exercer à son rythme sa musculature et acquérir peu à peu les différentes formes de postures et de déplacements jusqu'à la position assise et la marche. Ensuite, progressivement, du matériel permet à l'enfant d'expérimenter la verticalité et d'évaluer la profondeur (estrades, tunnel, petits modules avec escaliers, barreaux pour se mettre debout etc).

2. **Favoriser la manipulation, la motricité fine, l'attention et la concentration** : en mettant largement à disposition des enfants dans les espaces de jeux des jouets et des objets dont l'utilisation n'est pas prédéterminée mais qui donnent envie à l'enfant de découvrir la richesse de ses sensations, les conséquences de ses actions et de ses manipulations.

1.2.4. Le premier étage

La maison d'enfant se compose aussi des parties suivantes au 1^{er} étage :

La maison possède 1 espace de vie pour les plus petits et 1 dortoir au 1^{er} étage: le dortoir donnant sur l'avenue Monplaisir et la section des bébés pour les plus petits donnant sur la rue Van Camp. Dans la section bébés, dans un coin près de la fenêtre, un divan permet aux mamans de donner le lait à leur bébé. Un hamac siège permet à une accueillante de s'asseoir pendant le sommeil des enfants. Des baby phones permettent aussi d'écouter ce qui se passe dans le dortoir depuis la salle de jeu des bébés et depuis la salle de jeu au rez-de-chaussée.

Comme lieu de repos des enfants, les fenêtres sont munies de rideaux ignifuges afin de laisser dormir les enfants dans une semi-obscurité. Une veilleuse reste allumée. De la même façon qu'au rez-de-chaussée, un tapis est à la disposition des enfants pour y ranger leurs têtes et doudous.

La section bébés se partage en différents coins comme le coin repas qui est à l'entrée de la salle du côté droit, le coin magique, le coin chants, le coin détente, le coin doudou, le coin contes et le coin allaitement avec son divan pour que les mamans qui le désirent puissent allaiter leur bébé.

- ❖ Le coin magique avec 2 tapis d'éveil (1 portique ours et un tapis chenille)
- ❖ Le coin détente avec un ensemble de motricité (1 tapis 1^{er} âge et 1 kit babymodule "le parcours".
- ❖ Le coin chants où la puéricultrice chante aux bébés des berceuses et d'autres chants qui permettent aux enfants différents rythmes et langues.
- ❖ Le coin repas est l'espace où le bébé commence sa familiarisation avec les aliments
- ❖ Le coin doudou, de la même façon que pour les plus grand permet aux bébés d'avoir leur doudou à disposition tous au long de la journée.
- ❖ Le coin livres adapté aux bébés avec des livres de tissus ou en plastique pour inculquer l'amour et le respect des livres dès leur plus jeune âge afin de les inciter à la lecture plus tard.
- ❖ Le coin allaitement qui permet aux mamans de passer un moment privilégié avec leur bébé

Toutes les salles (salle de jeux du rez-de-chaussée, dortoir et salle de jeu au 1^{er} étage) sont équipées d'un meuble à langer.

Le 1^{er} étage est également aux normes anti-incendie comme au rez-de-chaussée : 1 extincteur avec son pictogramme (dans le grand dortoir), 2 pictogrammes indiquant la sortie de secours, 1 lampe de secours, 2 détecteurs de fumée.

Au sous-sol se trouvent les locaux non accessibles aux enfants :

La cuisine : Une cuisine équipée permet de préparer les repas des enfants à partir de produits frais. De la cuisine proviennent les ingrédients de cuisine qui sont montrés aux enfants lors de certaines activités pédagogiques. Les fruits et légumes des repas sont montrés aux enfants pour leur apprendre les formes, les couleurs, les noms et leurs goûts. Les différents ustensiles et les produits sont enseignés afin qu'ils élargissent leur vocabulaire. Une petite table permet au personnel d'y prendre ses repas.

L'enfance a ses odeurs. [Portraits Souvenirs (1900-1914)] Jean Cocteau
--

Le bureau : C'est l'endroit où se trouvent tous les documents nécessaires à l'administration de la crèche. Un bureau permet d'y travailler à l'administration. Une table avec 3 chaises permet de se réunir avec les parents pour les formalités d'inscription.

L'entresol renferme également les toilettes du personnel (accessible aux parents) et une buanderie.

1.2.1. Sécurité dans le milieu d'accueil

La disposition des lieux permet une surveillance constante des enfants. De n'importe quel endroit du milieu d'accueil, la disposition des lieux permet d'avoir un contact visuel avec les enfants.

L'entrée au bâtiment est contrôlée par un vidéo-parlophone connecté à 3 écrans, 1 à chaque étage, permettant de reconnaître les visiteurs avant de leur donner accès.

Le bâtiment est également sécurisé par un système d'alarme connecté jour et nuit à un centre de télésurveillance professionnel. Des détecteurs photo déterminent la cause de l'alerte pour une action immédiate. Le système comprend également la possibilité en cas d'agression d'avertir le centre de surveillance et de faire intervenir très rapidement un agent de gardiennage.

Une ligne téléphonique fixe permet aux parents de contacter directement la puéricultrice référente de leur enfant. Le numéro de cette ligne n'est donné qu'aux parents.

Toutes les prises de courant sont dans les murs à 1,20 mètre de hauteur. Les portes sont équipées de barrières de protection et les marches des escaliers sont munies de contremarches empêchant de passer entre les marches. Tous les coins sont protégés pour éviter les coups.

1.3. Organisation de l'accueil des enfants: suivre le rythme des enfants

La maison d'enfants «crèche Monplaisir » accueille les enfants de 0 à 3 ans dans une ambiance familiale, sécurisante et confortable.

Il reste toujours quelque chose de l'enfance, toujours...
[Des journées dans les arbres]
Marguerite Duras

Nous accueillons les enfants dans un milieu qui leur offre de multiples possibilités de découverte ; découverte des autres, d'eux-mêmes et de leur environnement. Les accueillantes les encouragent à faire ces découvertes par eux-mêmes, à leur propre rythme. Nous les aidons à devenir le plus possible autonomes sans qu'ils ne se sentent forcés : se déshabiller, aller à la toilette, s'habiller, ranger. L'enfant peut choisir les activités, les jeux qu'il veut faire en choisissant lui-même ses jouets. Cependant, des repères dans le temps et l'espace lui apprennent à se structurer et à se gérer dans le temps et l'espace et ainsi peu à peu à avoir confiance en lui.

Le milieu d'accueil organise les groupes d'enfants de manière à offrir des conditions propices tant au bon déroulement des activités qu'à l'établissement d'une relation de qualité avec l'accueillant(e) et à la prise en compte des besoins et attentes des enfants (article 6 du code de qualité).

L'accueil suit le rythme de l'enfant. Suivant la conversation au matin avec les parents, la puéricultrice qui accueille les parents reçoit les consignes des parents. Si l'enfant est fatigué, il va être couché sinon il passe à la salle de jeux. Un lit parapluie et 2 lits empilables se trouvent dans le coin motricité au rez-de-chaussée et il y a aussi un lit parapluie dans la salle de jeu des bébés au 1^{er} étage pour que l'enfant puisse se reposer directement si nécessaire. Si un enfant qui joue se fatigue, il est emmené au lit pour qu'il se repose et qu'il soit en forme à l'heure de l'activité pédagogique ou du repas. Il reste ainsi sous surveillance constante. L'enfant va dormir en fonction de ce que son corps lui demande.

Si l'enfant dort, les accueillantes le laissent dormir et sa nourriture est conservée au frigo. La nourriture est préparée en fonction de l'âge de l'enfant. L'eau naturelle est disponible à volonté, chaque enfant a son gobelet marqué avec son nom. Quand l'enfant a soif, il montre les gobelets.

Dès que l'enfant est souillé, ses langes sont changés. Pour l'enfant qui va au petit pot (à partir d'environ 24 mois), il lui est proposé d'aller à la toilette à son arrivée si son parent nous dit qu'il n'a pas fait pipi au matin. L'accueillante propose fréquemment à l'enfant d'aller à la toilette et l'enfant y va quand il en a besoin. Le petit pot lui est aussi proposé avant et après les repas. Avant d'aller dormir et quand il sort du lit, l'accueillante lui propose aussi d'aller aux toilettes. Avant de repartir avec son parent, l'enfant peut encore une dernière fois aller faire ses besoins.

1.3.1. L'arrivée et le départ des enfants

La «crèche Monplaisir» est ouverte de lundi à vendredi de 7h30 à 18h30. Il est essentiel que l'enfant fréquente régulièrement la maison d'enfants. Cette fréquentation régulière permettra à l'enfant de se sentir en sécurité avec les accueillantes et le groupe d'enfants.

Les moments de rencontre lors de l'arrivée en début de journée et le retour en fin de journée des enfants sont des instants privilégiés de conversation entre les parents et le personnel. Un bon contact entre les accueillantes et les parents est primordial pour que l'enfant se sente en confiance et sécurité. La longueur de ce moment dépendra essentiellement de l'enfant et de sa capacité de passer facilement du milieu d'accueil au milieu familial.

Au moment d'inscrire leur enfant, les parents doivent renseigner dans le contrat d'accueil à quelle heure ils viennent laisser leur enfant et à quelle heure ils viennent le retirer. L'enfant ne peut pas rester plus de 10 heures par jour à la maison d'enfants afin qu'il puisse aussi partager son temps en semaine avec ses parents. Cet horaire décidé de commun accord avec la directrice doit être respecté pour une bonne gestion et organisation de la maison d'enfant et suivre les normes de qualité. Pour le bien-être de l'enfant et le respect de la vie familiale des accueillantes, il est souhaitable que les arrivées et les départs se fassent dans un délai raisonnable comme prévu dans le contrat d'accueil lors de l'inscription de l'enfant.

1.3.2. Les repas

Développer la socialisation de l'enfant, sa vie en groupe dans une perspective de solidarité et de coopération (article 5 du code de qualité).

Dans le choix des menus, nous prenons en compte les goûts des enfants et les instructions des parents. Les menus de la semaine sont affichés dans l'espace d'accueil. La directrice parle des menus aux parents et explique que leur composition garantit une nutrition correcte des enfants. Les cas de particularités culturelles ou religieuses ainsi que les cas d'indications médicales ou d'allergies alimentaires (sous certificat médical) peuvent être pris en compte.

Petit à petit, l'enfant participe de plus en plus activement et adroitement à son repas (il prend son verre, il tient sa cuillère). Différents signes de développement indiquent que le moment est venu de passer des bras de l'accueillante à un repas individuel à table.

L'intégration des règles sociales (politesse, partage, sociabilité, respect aux autres) liées au repas a lieu sous le regard et avec l'aide des accueillantes. Celle-ci accompagne cette autonomisation progressive à travers une relation individuelle toujours aussi sécurisante pour l'enfant.

Le biberon et la première alimentation se donnent aux bébés en le tenant dans les bras. L'enfant se sent ainsi contenu. Quand le bébé est capable de s'asseoir, il commence à prendre ses repas dans une chaise haute.

Ce n'est qu'au moment où chacun des enfants du petit groupe sait manger seul que l'installation d'un repas collectif autour d'une table est possible : ainsi aucun enfant ne sera mis en situation d'attente pénible, ni d'incompétence, ni de frustration, s'il ne sait pas manger

sans aide. De cette façon, le repas pris ensemble se passe sereinement et est vécu comme un moment convivial pour le groupe d'enfants.

1.3.3. La sieste

Le rythme de sommeil des enfants est respecté. Chaque enfant a son petit lit et un sac de couchage. Son lit est individuel et est l'endroit où il peut avoir son doudou et sa tétine s'il le désire. L'enfant après quelque jour reconnaît son lit comme un espace personnel et prend plaisir à aller dormir. Le temps de repos varie bien sûr d'un enfant à l'autre. Une accueillante assure une surveillance constante pendant que les enfants font la sieste. Les rythmes de sommeil du groupe d'enfants s'uniformisent progressivement, pour arriver petit à petit à une sieste collective. Une musique d'ambiance (berceuses, musique de relaxation) calme les enfants et les aide à s'endormir facilement. Les enfants peuvent amener leur doudou pour la sieste.

1.3.4. Vestiaire et soins

Les grands enfants accrochent leurs manteaux au vestiaire dans l'espace d'accueil. Chaque manteau est identifié par une pince à linge le dessin d'un animal et le nom de l'enfant. Cette pince permet aux enfants et aux puéricultrices de reconnaître les manteaux des enfants quand ils sortent au jardin. Les enfants se déchaussent et mettent leurs chaussettes antidérapantes. Chaque enfant a également un casier dans lequel est déposé un grand paquet de langes, sa crème de soin, 3 body, ses bottes pour aller au jardin et un jeu de vêtements de rechange.

Les enfants apprennent à reconnaître leur casier car il est décoré avec un dessin d'animal et sa photo et son prénom. Le même animal est représenté sur son lit, sur le casier contenant ses langes près de la table à langer et sur la pince identifiant son manteau au porte-manteau du sas d'accueil. Il apprend aussi à retirer sa veste et ses chaussures, à les ranger et à mettre ses chaussettes antidérapantes.

Le changement du linge est un moment privilégié entre l'enfant et son accueillante. L'enfant apprend à faire confiance et développe son langage. Il apprend vite à chercher et prévenir par geste son accueillante de référence qu'il veut être changé. Après être changé, l'accueillante peut faire des câlins pour le plaisir de l'enfant.

1.3.5. Le petit pot

Vers l'âge de 2 ans, l'enfant apprend à se familiariser en observant les autres enfants aller au petit pot. Chaque enfant suit son propre rythme avec l'aide des activités pédagogiques organisées par les accueillantes.

Quand l'accueillante se rend compte que l'enfant est prêt pour cette nouvelle étape (ses mouvements sont assurés et coordonnés ; par exemple, il est capable de monter seul les escaliers, de s'habiller) il est temps de lui proposer d'aller sur le petit pot. Il est alors capable de se retenir de faire ses besoins (il fait des gestes annonçant qu'il doit faire ses besoins, son linge reste sec plus longtemps). C'est vers l'âge de 2 ans que les enfants apprennent à

faire leurs besoins sur le pot. Les accueillantes leur proposent le pot et les aident à s'asseoir puis les encouragent pendant quelques minutes. Petit à petit, l'enfant apprend à être indépendant, il demande pour faire pipi, il apprend à baisser et relever son pantalon et à tirer la chasse.

Les parents doivent commencer cet apprentissage à la maison. L'accueillante donne les conseils nécessaires aux parents. Quand l'enfant commence à aller au petit pot à la maison, l'apprentissage commence aussi à la maison d'enfants par des activités appropriées (jeux avec poupées et présentations des marionnettes).

1.3.6. Les activités pédagogiques

Le milieu d'accueil permet à l'enfant de s'exprimer personnellement et spontanément et favorise le développement de la confiance en soi et de l'autonomie. (article 4 du code de qualité).

Les activités pédagogiques commencent après l'accueil de tous les enfants à 9h30 et se terminent à 10h30. Elles servent à développer l'éveil de l'enfant au niveau psychologique et moteur. La motricité globale et la motricité fine sont développées ainsi que l'imagination, la concentration et l'utilisation de ses cinq sens. Il développe sa sociabilité et l'expression de ses émotions. L'enfant devient indépendant et prend confiance en lui-même, il construit ses propres règles, son propre monde d'abord il faut lui enseigner puis peu à peu, avec la répétition il arrive à faire les activités seul. Il apprend à connaître les règles et à respecter les limites.

Le personnel organise des jeux de groupes (rondes, chanson, danses, marionnettes etc.) qui favorisent la complicité en créant une dynamique qui encourage l'amitié entre les enfants. Ces jeux favorisent également le développement du langage verbal des enfants.

Des ateliers de lecture sont organisés une fois par semaine. Des contes sont racontés par les adultes. Nous mettons des livres à la disposition des enfants pour qu'ils apprennent à les respecter et à aimer la lecture dès leur plus jeune âge.

Quand le temps le permet, des activités pédagogiques sont organisées dans l'espace de jeux extérieur. Les enfants apprennent à explorer et à observer la nature et son environnement. Quand il fait beau, l'atelier de lecture se fait au jardin sur une bâche avec les livres.

Certaines activités se font avec tous les enfants mais la plupart sont adaptées selon les tranches d'âge.

Les accueillantes tentent d'intervenir le moins possible dans les conflits entre les enfants, elles leur expliquent pourquoi ne pas se disputer et favorisent la négociation afin que ceux-ci apprennent peu à peu à se situer socialement dans le groupe et envers les adultes. Elles leur montrent comment s'entraider et félicitent ceux qui coopèrent.

1.3.7. Les jeux libres

Hors des plages horaires des activités pédagogiques, l'enfant doit avoir du temps pour lui-même. Les jouets sont à la disposition des enfants. L'enfant choisit lui-même avec quels jouets il veut jouer. L'accueillante supervise, s'assure de la sécurité, leur apprend à gérer les conflits avec les autres enfants et à ranger les jouets quand il a fini. L'enfant apprend à respecter les limites et les autres enfants, il apprend à partager les jouets et faire confiance et à s'amuser avec les autres enfants. Des livres sont mis à sa disposition en permanence.

Au travers des jeux, l'enfant montre son caractère et sa personnalité. L'enfant découvre l'autre, celui qui peut devenir son compagnon de jeu, il va devoir composer avec lui. Leurs jeux libres de toute règle sont d'excellents moyens de se valoriser, de s'affirmer et de s'exprimer.

2. Principes psychopédagogiques

Les règles du milieu d'accueil sont présentées de façon positive par exemple, « la nourriture c'est pour manger, pas pour jouer », « Jules, tu dois laisser dormir Boubacar » seules les règles concernant la sécurité sont des interdictions comme par exemple : « on ne peut pas ouvrir les barrières de protection », « tu ne peux pas toucher les cache prises » etc.

L'accueil doit permettre de répondre aux besoins spécifiques de votre enfant:

Son besoin d'autonomie: l'enfant doit se sentir libre de choisir selon ses affinités et ses goûts le copain, le jeu ou l'activité. Les accueillantes sont à l'écoute de ses désirs et l'orientent vers des activités ou des jeux adaptés à son désir et son âge. L'enfant apprend à son rythme et en ayant conscience de ses limites.

Son besoin de sécurité: l'enfant doit être à l'aise avec toutes les accueillantes lors de toutes les activités, les repas, les soins et les repos tout en gardant des repères plus personnels comme son lit, son doudou, sa tétine...

Son besoin de socialisation: l'enfant apprend à vivre en groupe et à partager les moments rituels de la journée avec ses copains tels que les repas, les siestes et les activités. Il participe aux jeux et activités en apprenant à respecter les autres et à communiquer.

Le milieu d'accueil est en relation constante avec les personnes qui confient l'enfant et avec l'environnement

Bruxelles et spécialement la commune de Schaerbeek où se trouve la maison d'enfants « crèche Monplaisir » est une terre d'accueil pour de nombreuses minorités culturelles issues de la diaspora principalement du Maghreb, de l'Afrique Centrale, des pays de l'Est et aussi depuis plus récemment de l'Amérique latine. Cette évolution est importante et dès le plus jeune âge, les enfants peuvent être sensibilisés aux autres cultures de différentes manières :

Les langues : beaucoup de parents parlent une autre langue que le français à la maison ; la langue est le véhicule de la culture. Il est essentiel que les enfants sachent qu'il existe différentes langues, que certains de leurs camarades parlent une autre langue que le français avec leurs parents. Il est important que dès la petite enfance l'oreille des enfants s'habitue à entendre d'autres langages, d'autres sons que ceux de leur propre langue. Cela les aidera plus tard à apprendre d'autres langues. Notre milieu accueille vos enfants en français et espagnol.

La musique, la danse : Depuis les plus profondes racines de l'histoire, la musique s'entend comme une pratique culturelle. La danse est un art corporel constitué d'une suite de mouvements ordonnés, souvent rythmés par de la musique. Chaque peuple danse pour des motifs distincts et de façon différente, très révélatrice de leur mode de vie. Dans beaucoup de cultures immigrées en Belgique, la danse accompagne les moments importants de la vie de famille ou de la vie de la communauté. La danse permet d'extérioriser ces sentiments et de défouler son énergie.

Les histoires, les contes (issus des livres et bandes dessinés) : Il existe de très beaux contes dans tous les pays du monde et souvent ces contes sont porteurs de messages liés à la culture de leur pays d'origine.

La cuisine, la gastronomie : Donner la chance aux enfants dès leur plus jeune âge de s'habituer aux goûts et saveurs de la cuisine des autres pays permettra de leur faire comprendre de façon sensorielle que les différences de culture peuvent être des différences de goûts : « tous les goûts et les couleurs sont dans la nature ».

Le milieu d'accueil prend en compte, dans la façon dont l'accueil est organisé et dans la conception et la mise en œuvre des activités, les caractéristiques sociales, culturelles économiques et environnementales du milieu de vie de l'enfant accueilli, en tenant compte des situations particulières (article 18 du code de qualité).

2.1. Le lien avec les parents

Accueillir l'enfant c'est aussi accueillir sa famille. Pour cela il faut nourrir une relation de confiance par une communication régulière, respectueuse et tolérante dans le but d'assurer au mieux le développement et le bien-être de l'enfant. Il est important d'établir avec les parents un lien étroit, car pour l'enfant il est important de sentir une ambiance chaleureuse, agréable et de confiance autour de soi,

Le milieu d'accueil établit avec les personnes qui confient l'enfant une relation qui développe et encourage la complémentarité entre les différents lieux de vie de l'enfant (article 17 du code de qualité).

Les parents, s'ils le souhaitent, appellent les accueillantes et la directrice par leurs prénoms. Le lien entre le personnel et les parents est de respect et de sympathie réciproque.

2.1.1. Familiarisation

Pour les parents, comme pour l'enfant, la séparation doit se préparer. Une période de familiarisation est organisée. Une semaine ou deux avant l'entrée définitive de l'enfant à la maison d'enfants, une familiarisation est planifiée avec un ou les 2 parents d'une durée d'approximativement 1 heure (entre 9h et 11h ou entre 17h et 18h).

Cet entretien vise à nouer une relation de confiance entre l'équipe de la crèche, les parents et l'enfant. L'enfant comprend que les parents le confient à l'équipe d'encadrement de la maison d'enfants. L'enfant se familiarise aussi avec l'endroit. C'est aussi l'occasion pour l'équipe de la maison d'enfants de recueillir toute une série d'informations sur l'enfant : ses habitudes, ses rythmes, ses goûts, son histoire, les personnes qui s'occupent de lui, l'environnement dans lequel il vit etc. La façon dont l'enfant va s'adapter à son nouvel environnement est liée à la manière dont les parents vivent cette séparation.

Le schéma de la familiarisation est le suivant :

- Jour 1 : 1h
- Jour 2 : 2h
- Jour 3 : 3h30
- Jour 4 : 6h

Le premier jour avec les parents, la maman peut allaiter son bébé dans un divan confortable dans un lieu tranquille. Elle pourra y revenir quand elle le désire. Si le bébé boit son biberon, le parent commencera à lui donner puis le passera à l'accueillante pour qu'elle continue à lui donner le biberon.

Le deuxième jour, l'enfant reste à la maison d'enfants pendant 2 heures (de 9h00 à 11h00) pour qu'il s'intègre au groupe d'enfants pendant les activités. Si c'est un bébé qui doit aller dormir, il prend connaissance avec son lit. La présence des parents est encouragée et très importante pour créer un sentiment de sécurité et un climat de confiance. Il faut enchaîner les moments de rencontre entre tous les acteurs (enfant, parents, professionnels)..

Le 3ème jour, l'enfant vient de 09h00 à 12h30 pour être présent à l'heure du repas avec les autres enfants et l'équipe éducative. Les parents peuvent rester un moment s'ils le désirent.

Le 4ème jour (de 9h à 15h; dernier jour de la familiarisation), l'enfant reste dormir et le parent viendra le reprendre à 15h00.

Le cinquième jour, l'enfant passe sa journée complète comme convenu dans le contrat d'accueil.

Cette familiarisation est gratuite. Elle peut être allongée (payante) si nécessaire.

Ces « petites journées » de présence de l'enfant seul aident l'enfant à acquérir l'assurance que le parent est parti mais va revenir.

Tout au long de l'année, l'équipe et en particulier la directrice renforceront le contact avec les parents en leur parlant en détail de leur enfant, de ce qu'il a fait de particulier, des éventuelles difficultés pendant la journée et en essayant d'avoir plus de détail sur leur comportement chez eux afin d'ouvrir le dialogue avec les parents. Il va sans dire que les accueillantes sont soumises au secret professionnel et que ce qui se dit entre les parents et reste du domaine privé. Nous considérons que ces conversations doivent rester confidentielles et ne doivent pas sortir de la relation entre l'équipe éducative et les parents.

Les transitions entre les différentes périodes de la journée suivent un rituel précis qui permet aux enfants de se repérer dans le temps de la même façon qu'ils se repèrent dans l'espace avec les divers coins de jeux/activités.

Nous personnalisons les relations avec les enfants et leur laissons des objets qui font la relation entre le milieu d'accueil et la maison jusqu'à ce que l'enfant s'adapte au milieu d'accueil.

2.1.2. La place des parents

<p>Le milieu d'accueil veille à concilier les notions d'accueil et de garde en proposant un service qui rencontre les besoins de l'enfant tout en répondant à la demande des personnes qui le confient (art. 15 du code de qualité).</p>
--

Les accueillantes sont disponibles pour écouter et rassurer les parents, peuvent donner des conseils concernant l'éducation et le développement de l'enfant tout en respectant les décisions des parents. Les accueillantes sont soumises au secret professionnel.

Les accueillantes peuvent entre autres :

- accompagner et susciter les progrès de l'enfant et partager les idées sur son éducation avec les parents,
- rassurer les parents quant aux compétences professionnelles, qualités humaines, de l'équipe d'accueil de la petite enfance,
- échanger l'information avec les parents sur l'hygiène et l'alimentation de leur enfant afin de les rassurer quant à la santé de leur enfant,
- maintenir les parents au courant des progrès et de la journée de leurs enfants et,
- permettre aux parents de travailler la conscience tranquille et en ayant l'assurance que leur enfants sont dans un endroit sûr et qu'ils sont bien soignés.

Plusieurs réunions entre les accueillantes et les parents sont prévues afin de faire la fête et de pouvoir discuter ensemble de la bonne marche du milieu d'accueil et d'éventuels progrès à réaliser. Les parents ont ainsi l'occasion de mieux se connaître entre eux et de partager un moment ensemble et avec les accueillantes.

Trois réunions ont lieu chaque année et les dates sont indiquées aux parents en janvier en même temps que les jours de fermeture (jours fériés et de pont) :

- En juin: la fête multiculturelle où les parents peuvent apporter un plat typique familial. Cette fête permet aux parents et leurs enfants de s'amuser, de faire connaissance et de manger ensemble. Ils peuvent aussi s'habiller avec leur vêtement traditionnel s'ils le désirent.
- En février: la fête de la « piñata ». La « piñata » est un récipient en carton rempli de bonbons et qui est rompu par les enfants. Les enfants ramassent les bonbons qui tombent par terre. Cette fête est aussi un concours de jeux pour les enfants et les parents. C'est aussi l'occasion de partager des boissons et de la nourriture tous ensemble.
- En décembre : Saint-Nicolas vient distribuer les cadeaux (achetés par les parents) aux enfants. Un verre de l'amitié est offert.

2.1.3. La fiche de suivi

Une fiche de suivi des enfants est remplie par le personnel chaque jour. Cette fiche facilite la communication entre accueillantes et avec les parents. Cette fiche reprend le suivi individualisé du développement et de l'éducation de l'enfant.

À la reprise de leur enfant, le soir, les parents sont mis au courant par l'accueillante qui a suivi leur enfant ou à défaut par l'accueillante qui leur remet l'enfant, des améliorations, découvertes, problèmes relatif à l'appétit, au sommeil, à la santé et des informations générales concernant les progrès de leur enfant pendant son séjour à la crèche.

Les échanges en début et en fin de journée, entre l'équipe de la crèche et les parents permettent un lien permanent et assurent à l'enfant le sentiment de continuité entre ses milieux de vie.

2.1.4. Accessibilité

La maison d'enfants « crèche Monplaisir » est un milieu d'accueil de la petite enfance qui ne fait pas de discrimination liée au sexe, à l'handicap, à la race ou à l'origine socio-économique (art. 9, 10, 11, 12 du code de qualité).

L'ONE exige que tout enfant reçu en milieu d'accueil soit vacciné contre la poliomyélite, la diphtérie, la coqueluche, la rougeole, les oreillons et la rubéole, Haemophilus influenza B. D'autres vaccins sont fortement recommandés (tétanos, méningite à méningocoques C et à pneumocoques ainsi que ceux contre l'hépatite B et le rotavirus),

Un formulaire à compléter par le médecin traitant est remis aux parents préalablement à l'inscription et une copie du carnet de vaccination leur est demandée. Une copie du carnet de vaccination est aussi demandé chaque fois que l'enfant sera vacciné.

2.2. *Place du milieu d'accueil et relation avec l'enfant*

Le milieu d'accueil veille à la qualité de la relation des accueillantes avec l'enfant (article 3 du code qualité).

Il est important que la présence des accueillantes soit continue dans la maison d'accueil des enfants afin d'assurer une sécurité et une stabilité psychique des enfants. Chaque enfant est reconnu comme tel et appelé par son prénom. Nous n'utilisons pas de sobriquets. Nous connaissons les préférences de chaque enfant, sa routine, ce qu'il aime et n'aime pas faire. Nous respectons ses goûts et ses « manies » et nous adaptons le mieux possible aux différences de chaque enfant.

Le milieu d'accueil organise les groupes d'enfants de manière à offrir des conditions propices tant au bon déroulement des activités qu'à l'établissement d'une relation de qualité avec les accueillantes et à la prise en compte des besoins et attentes des enfants (art. 6 du code de qualité).

En plus d'être organisées dans l'espace grâce aux différents espaces de jeux, les activités des enfants sont rythmées dans le temps. Il y a d'abord l'accueil des enfants quand ils arrivent. Cet accueil est personnalisé car chaque enfant est différent et doit être considéré comme un individu à part entière. Chaque parent et son enfant ont leurs habitudes.

La journée est rythmée par des rituels qui permettent un passage harmonieux d'une activité à l'autre. Ces rituels qui peuvent souvent être adaptés à chaque enfant renforcent leur sentiment de sécurité et de confiance en eux même et favorisent leur développement.

Le personnel est attentionné, affectueux et à l'écoute des émotions des bébés pour les aider à gérer leurs émotions en permettant à chaque enfant d'être pris en bras ou d'être dorloté quand il a besoin de se sentir en sécurité.

Le milieu d'accueil veille, dans l'organisation des activités à faire place à l'initiative de chacun des enfants et à préserver la notion de temps libre, particulièrement lorsque la période d'accueil fait suite à des activités pédagogiques (art. 7 du code de qualité).

Il est important de laisser à l'enfant le choix de ce qu'il veut faire. C'est pour cette raison que différents coins d'activités avec toute une panoplie d'objets et de jeux est mis à leur disposition. Les enfants sont libres de se déplacer où ils veulent tant que leur sécurité n'est pas mise en danger. Ils se regroupent selon leurs affinités. Quand il a sommeil ou quand il a faim, les accueillantes répondent à ses besoins.

2.2.1. Organisation de la santé

Le milieu d'accueil, dans une optique de promotion de la santé et de santé communautaire, veille à assurer une vie saine aux enfants (art. 8 du code de qualité).

Quand un enfant est malade, il a besoin de se sentir en sécurité et les liens intimes de relation parents-enfants doivent être renforcés. Un enfant malade peut être accepté seulement sous la condition qu'un certificat médical obligatoire établi selon le modèle de l'ONE atteste qu'il n'est pas source de danger pour les autres enfants accueillis.

Dans le cadre du suivi de la santé dans les milieux d'accueil, notre crèche bénéficie de l'accompagnement par un référent santé de l'ONE.

Le référent santé répond aux questions des milieux d'accueil concernant la santé d'un enfant ou de la collectivité. Ce sont par exemple des questions en rapport avec la vaccination, les maladies infectieuses, les épidémies, l'hygiène et la désinfection

Dans le cas où un enfant tombe malade pendant qu'il est en milieu d'accueil, les parents sont prévenus. Suivant les normes de l'ONE, le référent santé de l'ONE est l'interlocuteur indiqué pour régler les problèmes médicaux. En cas de maladie contagieuse ou d'épidémie, le référent santé de l'ONE est prévenu directement et les mesures préventives ou prophylactiques indiquées dans le tableau d'éviction (voir annexe du ROI) sont appliquées en collaboration avec l'ONE.

Les parents doivent prévenir le plus rapidement, dès l'ouverture de la crèche, de l'absence de leur enfant pour raison de maladie. Les parents ont le choix du médecin traitant sans que l'accueillante de la maison d'enfants n'intervienne ou ne tente d'influencer leur décision.

En cas d'urgence l'accueillante appellera le 112.

Les bébés doivent avoir leurs premières vaccinations avant d'entrer à la maison d'enfants.

...

2.2.2. Le départ de l'enfant à l'école

Comme pour la gestion du petit pot, certaines activités pédagogiques préparent psychologiquement l'enfant pour son départ à l'école maternelle. Ses camarades sont de cette façon aussi préparés au départ de l'enfant. Il est conseillé également aux parents d'emmener leur enfant à l'école maternelle avant son entrée pour le familiariser.

Les accueillantes le prépare en lui disant qu'il a grandi, qu'il va aller à l'école. Le fait de le passer du lit cage au lit empilable, de ne plus utiliser de langes pendant la journée lui montrent aussi qu'il grandit.

La maison d'enfant lui offre comme souvenir un CD avec les musiques qui lui plaisent et une photo de groupe avec ses copains de la maison d'enfants.

2.3. Formation continue du personnel d'encadrement

Être attentif à sa formation continue professionnelle de la fonction d'encadrement et en matière de développement de l'enfant (art. 14 du code de qualité)

2.3.1. Journées pédagogiques

Le personnel de la maison d'enfants s'engage à suivre des formations continues pour augmenter et actualiser leurs connaissances et ainsi améliorer la qualité de l'accueil des enfants. Le but est que le personnel d'encadrement puisse offrir une qualité d'accueil basé sur le code qualité de l'O.N.E. La directrice de la maison d'enfants s'assurera que le personnel suive ces formations et que les connaissances acquises soient mises en application pour l'amélioration du milieu d'accueil.

Trois journées pédagogiques par an sont prévues pour la formation continue du personnel. S'il est nécessaire de fermer la crèche (quand tous le personnel est en formation en même temps), les parents sont avertis au moins un mois à l'avance.

2.3.2. Les moments d'échanges entre les membres de l'équipe d'encadrement

Tous les 3 mois l'équipe de la crèche se réunit pour discuter de la bonne marche de la crèche, des enfants et des possibilités d'amélioration. Si nécessaire, nos conclusions sont discutées avec les parents et/ou le projet pédagogique peut être amélioré et envoyé à l'ONE pour approbation.

2.3.3. L'accueil et l'intégration des stagiaires

La crèche est reconnue par SPME comme lieu de formation. Nous recevons en général des stagiaires envoyées par des écoles ou centres de formation reconnus pour une durée de

préférence de 3 mois (renouvelables jusqu'à 6 mois). Nous recevons aussi des stagiaires envoyés par Actiris pour qu'ils puissent faire une première expérience professionnelle.

Les stagiaires sont toujours encadrés par au moins un membre de l'équipe. Le but du stage est de les mettre en situation professionnelle réelle et d'acquérir l'expérience pratique nécessaire. Les stagiaires sont intégrées à l'équipe et font partie de l'organisation du travail. C'est pour cette raison, que dans la mesure du possible, nous préférons des stages d'une durée de 3 à 6 mois.